

- SYNTHESE DES HONORAIRES DE GESTION OXYLOC -



Honoraires de gestion déductibles des revenus fonciers

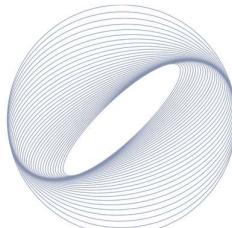
Grille à compter du 01/11/2025 (TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%) :

FORMULE DE GESTION LOCATIVE	HONORAIRES (TTC)	A VOTRE MAIN SELON VOTRE PROFIL INVESTISSEUR
ESSENTIELLE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion Financière ✓ Gestion Courante avec le locataire & le syndic ✓ Gestion Administrative ✓ Gestion Comptable & Fiscale ✗ Gestion technique courante des parties privatives ✗ Prestation de location incluse 	5% des loyers & charges encaissés <i>avec un minimum de 15€ par lot</i>	En option : une Garantie Loyer Impayé (GLI) compétitive
GOLD <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion Financière ✓ Gestion Courante avec le locataire & le syndic ✓ Gestion Administrative ✓ Gestion Comptable & Fiscale ✓ Gestion Technique courante des parties privatives ✗ Prestation de location incluse 	7% des loyers & charges encaissés <i>avec un minimum de 15€ par lot</i>	+ 2,5% TTC des loyers & charges quittancés
PREMIUM <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gestion Financière ✓ Gestion Courante avec le locataire & le syndic ✓ Gestion Administrative ✓ Gestion Comptable & Fiscale ✓ Gestion Technique courante des parties privatives ✓ Prestations de location incluses 	9,9% des loyers & charges encaissés <i>avec un minimum de 15€ par lot</i>	

Le détail de la tarification liée à la gestion locative, ainsi que des missions à la carte de location sera communiqué dans le cadre de la présentation de l'offre et transmission des informations précontractuelles en amont de la signature d'un mandat de gestion.

Pour la gestion des parties communes d'un immeuble en monopropriété, il conviendra de rajouter 1%TTC aux honoraires de gestion appliqués au lot.

- SYNTHESE DES HONORAIRES DE LOCATION OXYLOC -



oxyloc

Géré en toute sérénité

Honoraires de location déductibles des revenus fonciers

Grille à compter du 01/11/2025 (TVA au taux légalement en vigueur, actuellement de 20%) :

1- Location d'un lot à usage d'habitation ou mixte (sousmis à la loi du 6 juillet 1989, art.5)	Prestation "Juridique"	Prestation "Recherche locataire & Juridique"	Prestation "Tout Compris"
Honoraires OXYLOC à la charge du locataire	0 €	Plafonds ALUR * (Hors Etat des lieux d'entrée : 8€ /10€ /12€ du m ²)	Plafonds ALUR * (Avec Etat des lieux d'entrée : 11€ /13€ /15€ du m ²)
Honoraires OXYLOC à la charge du bailleur	Forfait 120 €	Forfait 300 €	75% du Loyer mensuel Charges Comprises (plafond sur honoraires ALUR facturés au locataire)
Honoraires complémentaires selon les cas de figure :			
→ Montants TTC appliqués au bailleur, incluant :			
Commande & revue des Diagnostics Techniques & DPE		Devis diagnostiqueur + 30€	
Commande Etat des Risques & Pollutions (ERP) annexé au bail (si nécessaire)		25 €	15 €
Demandes administratives "Permis de Louer" (selon réglementation locale du bien)		50€ pour le régime "Autorisation Préalable de Mise en Location"	
Supplément Etat des lieux (Entrée ou Sortie) pour inventaire en cas de location meublée	NA	Offert en cas de régime "Déclaration de Mise en Location"	50 €
Formule à la carte "Etat des lieux de sortie"			
→ Montants TTC appliqués au bailleur, incluant :			
Détail des prestations réalisées :	Tarification variable selon la nature du mandat de Gestion confiée à OXYLOC sur le lot :		
Planification de la date d'état des lieux	> via formule ESSENTIELLE : 150€		
& Réalisation de l'état des lieux de sortie	> via formule GOLD : 150€		
& Comparatif entre états de lieux Entrée et sortie	> via formule PREMIUM : 100€		
& Chiffrage des éventuelles retenues			
Nos services complémentaires OXYLOC			
Frais d'entretien usuellement à la charge du bailleur	Offert		
Surveillance dans les 5 premiers mois d'impayés d'un montant > 2 mois de loyer	Remboursement des honoraires de location facturés au propriétaire		
Remise du livret d'accueil du locataire	Offert		
Demande auprès des organismes sociaux (CAF/MSA) le cas échéant	Offert		
(*)Plafonds à date, en application du décret n° 2014-890 du 01/08/2014 fixant les plafonds d'honoraires à la charge du locataire, selon la localisation de la location (zone très tendue, zone tendue, hors zone tendue), susceptibles de révision, dont 31 du m ² au titre de l'état des lieux d'entrée			
2- Location d'un local professionnel ou commercial	Tarification TTC	Charge Bailleur	Charge Locataire
Honoraires de location (éventuellement réparti entre le bailleur et le preneur, au choix du bailleur)	20% du loyer annuel hors charges	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Honoraires de rédaction du bail commercial/professionnel et ses annexes sous forme d'acte notarié (éventuellement réparti entre le bailleur et le preneur, au choix du bailleur)	1 mois de loyer hors charges (minimum 1200€ / maximum 3000€)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Renouvellement du bail (éventuellement réparti entre le bailleur et le preneur, au choix du bailleur)	1 mois de loyer hors charges (minimum 1200€ / maximum 3000€)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3- Location d'un Box / Garage / Parking	Tarification TTC	Charge Bailleur	Charge Locataire
Honoraire de location & rédaction du bail	120 €	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le détail de la tarification et des missions complémentaires ou à la carte de commercialisation sera communiqué dans le cadre de la présentation de l'offre et transmission des informations précontractuelles en amont de la signature d'un mandat de gestion ou location.